

POUR VOUS FUTURS STAGIAIRES

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- * Etre âgé(e) de 18 ans et moins de 26 ans au moment de la signature du contrat d'apprentissage.
- * Avoir un employeur au premier jour d'entrée en formation (soit courant septembre 2012)
- * Satisfaire aux Exigences Préalables :
 - ⇒ Etre titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 "PSC1" (anciennement l'AFPS), au premier jour d'entrée en formation
 - ⇒ Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation,
 - ⇒ Etre titulaire d'une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat (pour les sportifs de haut niveau notamment), délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou par un expert désigné par ses soins,
OU Réussir aux Tests de satisfaction aux exigences préalables à la formation pour les candidats ne présentant d'attestation d'équivalence validée par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

EPREUVES DE SELECTION ET EQUIVALENCES

Les Tests de Sélections se dérouleront les 28 et 29 juin 2012, à L'Etrat (42) et se composent de :

- Un test d'habiletés motrices,
- Deux épreuves pratiques (spécialité et activité imposée),
- Une épreuve écrite de français,
- Un entretien de motivation.

Ces tests sont effectués et encadrés par des représentants et des formateurs du CFIA, en collaboration avec des experts, tous désignés par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Rentrée en centre : le mois de septembre sera exclusivement dédié au positionnement afin de situer le candidat par rapport au référentiel professionnel et de certification. Le stagiaire exposera ses acquis liés à son passé, repérera les capacités nécessaires à l'exercice du futur métier, identifiera les compétences que la formation lui permettra de construire pour exercer ce métier.

PARTICULARITE(S)

Cette formation est organisée en partenariat avec l'IFA Sport et Animation Rhône-Alpes sous forme d'une plateforme régionale réunissant 6 antennes : CFIA à Aubenas et CFMS à Bourgoin-Jallieu (mention Rugby à XV), AFMSSER à St Etienne et ALFMS à Thonon Les Bains (Football), GSF à Villeurbanne (Basketball) et Ligue Dauphiné Savoie à Chambéry (Handball).

Ainsi, le jeune peut bénéficier d'une proximité entre son domicile et son lieu de formation, quelque soit la mention choisie, en suivant les cours dans son Centre de Formation de Proximité, tout en suivant les cours des UC 8 et 9 dans son Centre de Spécialité (un vendredi sur deux).

CONTENU DE LA FORMATION

L'alternance se fait sur 3 jours par semaine, dont un vendredi sur deux, en Centre de Spécialité.

10 Unités Capitalisables dites "UC", qui sont les suivantes :

- o 4 UC **Communes** à tous les BP JEPS qui se font dans le *Centre de Proximité* :

UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure

- o 3 UC **Transversales** aux "Sports Collectifs" qui se font dans le *Centre de Proximité* :

UC 5 : Préparer une action d'animation en "Sports Collectifs"

UC 6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation en "Sports Collectifs"

UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation "Sports Collectifs"

- o 2 UC de **Spécialités** Rugby ou Basketball ou Football ou Handball se font dans le *Centre de Spécialité*:

UC 8 : Conduire une action d'animation sportive dans le champ d'action de la mention choisie

UC 9 : Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive dans le champ d'action de la mention choisie

- o 1 UC d'**Adaptation à l'emploi** se fait dans le *Centre de Proximité* :

UC 10 : Préparation d'un événement sportif et/ou extra sportif

+ Formation complémentaire : Préparation Physique - Anglais - Remise à niveau/soutien + Passage des diplômes fédéraux.



Sport et Animation Rhône-Alpes

BP JEPS "SPORTS COLLECTIFS"

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Mentions Rugby à XV ou Football ou Basketball ou Handball

Formation par apprentissage d'animateurs sportifs plurivalents

Durée : 22 mois, de septembre 2012 à Juin 2014, soit environ 1350 heures de formation

LE METIER

Le titulaire du BPJEPS activité "Sports Collectifs" est un **animateur sportif** pouvant :

- Conduire des actions d'initiation, de découverte et d'animation dans le champ des "Sports Collectifs",
- Conduire des cycles d'apprentissage amenant à un 1^{er} niveau de compétition dans la mention choisie.

Il est à la fois un **animateur polyvalent** dans le champ des "Sports Collectifs" et un **animateur spécialiste** dans l'activité de sa mention. Il peut se voir confier des tâches, telles que l'**animation**, l'**entraînement**, le **développement de la discipline** (sponsoring / événementiel / management), la **gestion administrative** et **relationnelle**, la **gestion de projet**.

NOS OBJECTIFS

- * **Former des animateurs** professionnels plurivalents en "Sports Collectifs" (Basket-ball, Football, Handball, Hockey, Rugby, Volley-ball).
- * **Former des professionnels** capables de mener des actions de développement local à travers la pratique de "Sports Collectifs" : actions d'insertion en faveur des jeunes, actions d'animation pour des publics nouveaux, actions de développement de la pratique sportive sur un territoire.
- * **Délivrer un diplôme professionnel** spécialité "Sports Collectifs", en alternance sous contrat d'apprentissage, permettant ainsi aux diplômés, de mener des projets d'animation et de développement du territoire auprès d'employeurs diversifiés : clubs de sports collectifs, clubs omnisports, collectivités locales, centres d'animation, associations de jeunes.
- * **Créer un réseau d'animateurs** sur le territoire régional : aide à la réalisation de projets locaux, mise en place de la formation continue après l'obtention du diplôme, aide à la recherche d'emploi.

LIEUX D'EXERCICE

- * **Association Sportive** ou toutes autres structures promouvant l'activité,
- * **Collectivité Territoriale** : commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, ...
- * **Office Municipale des Sports**,
- * **Structure privée** : club de vacances, structure de Tourisme, ...

CERTIFICATION

Diplôme professionnel de niveau IV (équivalent BAC), délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

L'APPRENTISSAGE

Permettre à un jeune d'apprendre un métier, par la "pratique" en entreprise, de développer ses compétences et devenir force de proposition. L'entreprise est partie prenante, avec le Centre de Formation dans l'accompagnement du jeune. A eux deux, ils permettent de donner au jeune une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme : le BP JEPS.

POURQUOI L'ACTIVITE "SPORTS COLLECTIFS" ?

Parce qu'ils véhiculent des notions de citoyenneté et de liens sociaux forts. De plus, cette formation valorise la fonction éducative et sociale à travers le sport et développe, chez le stagiaire, des qualités intrinsèques comme l'adaptabilité, le respect, le savoir-vivre, la polyvalence, l'autonomie.

